

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **4 DÉCEMBRE 2024**, À **19 H 30**.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Vincent Tanguay, directeur général
M. Danik Salvail, directeur général adjoint – services administratifs et trésorier
Me Ève Poulin, greffière

Est/Sont absents : Mme Édith Labrosse, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 6 novembre 2024
 - 4.2** Séance extraordinaire du 13 novembre 2024
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Dépôt – Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil
 - 5.2** Dépôt – Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes – Résolution 24-11-384
 - 5.3** Dépôt – Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes – Résolution 24-11-386
 - 5.4** Désistement – Dossier CPTAQ 436459 et Tribunal administratif du Québec STE-M-329932-2401
 - 5.5** Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et émission d'une ordonnance – Licence numéro 1052
 - 5.6** Demande d'autorisation – Établissement d'un nouveau lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la Ville de Chambly
- 6** RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Novembre 2024
- 7 FINANCES
 - 7.1 Dépôt – Liste des commandes – Novembre 2024
 - 7.2 Déboursés du mois – Novembre 2024
 - 7.3 Autorisation de paiement – Factures 2025 d'entretien et soutien des applications informatiques – PG Solutions inc. – 116 635,23 \$
 - 7.4 Autorisation – Mise à l'encan – Centre de services partagés du gouvernement du Québec – Photocopieur TASKalfa-3050ci de marque Kyocera
- 8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale – Partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
 - 8.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente pour l'usage du dépôt des neiges usées de la Ville de Chambly – Saison hivernale 2024-2025
 - 8.3 Renouvellement de subvention et du contrat – Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs pour l'année 2025 – Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) – 70 000 \$
 - 8.4 Octroi de contrat – Évaluation environnementale de site phases I et II du 1458, chemin de Chambly – Les Services EXP inc. – 131 071,50 \$
- 9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1 Demande de PIIA 2024-075 – Lot 6 634 620 – 1992-1994, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio
 - 9.2 Demande de PIIA 2024-076 – Lot 6 634 623 – 2004-2006, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio
 - 9.3 Demande de PIIA 2024-086 – Lot 6 636 859 – 1996-1998, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio
 - 9.4 Demande de PIIA 2024-087 – Lot 6 636 860 – 2000-2002, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio
 - 9.5 Demande de PIIA 2024-122 – Lots 2 600 205 et 3 016 363 – 1782, rue des Tulipes – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

- 9.6 Demande de PIIA 2024-123 – Lot 2 601 405 – 1309, rue Louis-Bariteau – Rénovation de la résidence unifamiliale isolée
- 9.7 Demande de révision – Demande de démolition 2024-080 – Lot 2 600 303 – 146, rue Olivier-Morel
- 9.8 Renouvellement de mandats 2025 – Membres du Comité de démolition
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Demande d'aide financière et d'accréditation – Les Voix du Fort – Concert de Noël – 300 \$
 - 11.2 Demande d'aide financière – Association de hockey mineur de Chambly – Classique hivernale 2025 – 300 \$
 - 11.3 Demande d'aide financière – Association de Soccer Carignanoise – Saison 2024 – 9 475 \$
 - 11.4 Autorisation de signature – Entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) – Année 2025
 - 11.5 Nomination – Élu(e) responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées
- 12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
- 13 RÉGLEMENTATION
 - 13.1 Dépôt – Certificat tenue registre – Règlement d'emprunt 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373 à 2 599 375, 2 599 377 et 2 599 379 à 2 599 382 décrétant une dépense et emprunt à long terme de 5 007 000 \$
 - 13.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1
 - 13.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1
 - 13.4 Avis de motion – Projet de règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Contribution pour fins de parcs)
 - 13.5 Avis de motion – Projet de règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U (Contribution pour fins de parcs)
 - 13.6 Avis de motion – Projet de règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1

- 13.7** Avis de motion – Projet de règlement numéro 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux
- 13.8** Avis de motion – Projet de règlement numéro 554 (2023)-2 modifiant le règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan numéro 554 (2023)
- 13.9** Avis de motion – Projet de règlement d'emprunt 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et rénovation d'un centre sportif
- 13.10** Avis de motion – Projet de règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique
- 13.11** Avis de motion – Projet de règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires
- 13.12** Avis de motion – Projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)
- 13.13** Adoption – Premier projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)
- 13.14** Avis de motion – Projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020)
- 13.15** Adoption – Projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020)
- 13.16** Avis de motion – Projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Stationnements bifamiliales et dispositions pénales)

13.17 Adoption – Projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Stationnements bifamiliales et dispositions pénales)

14 INFORMATION

15 DIVERS

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 28.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

24-12-417

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

24-12-418

4.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2024.

24-12-419

4.2 Séance extraordinaire du 13 novembre 2024

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 novembre 2024, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 novembre 2024.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt – Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière de l'extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil municipal pour l'année 2024.

5.2 Dépôt – Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* – Résolution 24-11-384

Le conseil municipal de la Ville de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du procès-verbal de correction pour la résolution 24-11-384, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* – Résolution 24-11-386

Le conseil municipal de la Ville de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du procès-verbal de correction pour la résolution 24-11-386, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

24-12-420

5.4 Désistement – Dossier CPTAQ 436459 et Tribunal administratif du Québec STE-M-329932-2401

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour aliénation, lotissement et d'utilisation autre que l'agriculture, à savoir le prolongement de la rue Albani jusqu'à la route 112 afin d'améliorer la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT que le 27 octobre 2022, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« CPTAQ ») rend une orientation préliminaire défavorable;

CONSIDÉRANT qu'une seconde rencontre publique est tenue le 12 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la décision finale de la CPTAQ est rendue par laquelle elle refuse la demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER le désistement de la Ville de Carignan dans le cadre du dossier CPTAQ 436459 - STE-M-329932-2401 du Tribunal administratif du Québec.

24-12-421

5.5 Déclaration d'un chien potentiellement dangereux et émission d'une ordonnance – Licence numéro 1052

CONSIDÉRANT le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (ci-après le « Règlement ») qui établit, entre autres, les pouvoirs des autorités municipales à l'égard des chiens et de leur propriétaire ou gardien;

CONSIDÉRANT qu'en vertu dudit Règlement, le conseil municipal peut déclarer un chien potentiellement dangereux et émettre une ordonnance notamment lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport d'un vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 31 juillet 2024 impliquant le chien Dalmatien nommé Cannelle et enregistré à la Ville sous le numéro 1052 (ci-après « Chien ») ainsi que le signalement par un médecin s'y rattachant;

CONSIDÉRANT que la Ville a eu des motifs raisonnables de croire que le Chien présentait un risque pour la santé ou la sécurité publique et a entrepris des démarches auprès d'un médecin vétérinaire pour faire évaluer son état et sa dangerosité, conformément à l'article 5 du Règlement;

CONSIDÉRANT qu'après avoir considéré le signalement du médecin daté du 22 août 2024 ainsi que le rapport de l'examen d'évaluation de l'état et de la dangerosité du Chien réalisé le

9 octobre 2024 par la Dre Amanda Cockburn et avoir tenu compte des circonstances entourant l'événement, le conseil municipal est d'avis que le Chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la Ville a informé le propriétaire du chien identifié aux rapports (ci-après le « Propriétaire »), par écrit, de son intention de déclarer le Chien comme étant potentiellement dangereux, en vertu de l'article 8, et de rendre une ordonnance, en vertu du paragraphe 1 de l'article 11, ainsi que des motifs sur lesquels celle-ci est fondée, et lui a donné l'occasion de présenter ses observations et, s'il y avait lieu, de produire des documents pour compléter son dossier, le tout conformément à l'article 12 du Règlement;

CONSIDÉRANT que le Propriétaire a collaboré tout au long du processus d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE déclarer le chien Dalmatien nommé Cannelle et enregistré à la Ville sous le numéro 1052 potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du Règlement;

D'ORDONNER au Propriétaire de se conformer à toutes les recommandations de la Dre Amanda Cockburn contenues dans son rapport daté du 17 octobre 2024 ainsi qu'à la lettre d'ordonnance jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de s'y conformer dans les délais impartis;

D'AVISER le Propriétaire qu'à défaut de respecter l'une ou l'autre des mesures ordonnées, la Ville mettra en oeuvre les pouvoirs concédés par le Règlement, notamment les dispositions pénales et le recouvrement des frais prévus à l'article 32 du Règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre et notifier la présente résolution et la lettre d'ordonnance au Propriétaire, en conformité avec l'article 13 du Règlement;

D'AUTORISER la greffière à transmettre une copie de la présente résolution et une copie de la lettre d'ordonnance à la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent ainsi qu'à la SPCA Roussillon.

24-12-422

5.6 Demande d'autorisation – Établissement d'un nouveau lieu où pourra siéger la Cour municipale commune de la Ville de Chambly

CONSIDÉRANT la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Chambly sur les territoires des Villes de Chambly, Carignan et Richelieu et la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le chef-lieu et le greffe de la cour sont situés au 1, place de la Mairie à Chambly;

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence qui rendent inaccessible la salle de la cour au 1, place de la Mairie;

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 5295 du ministre de la Justice qui établit que la Cour municipale peut siéger au 2555, chemin Bellevue à Carignan (Québec) J3L 6G8;

CONSIDÉRANT que le local du 2555, chemin Bellevue était temporaire;

CONSIDÉRANT les démarches pour tenir les séances de la cour au 1991, boulevard De Périgny à Chambly (Québec) J3L 4C3;

CONSIDÉRANT l'article 24 alinéa 2 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit qu'il est possible d'établir un nouveau lieu où la cour peut siéger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QU'il soit demandé au ministre de la Justice d'établir que la Cour municipale commune de la Ville de Chambly puisse siéger au 1991, boulevard De Périgny à Chambly (Québec) J3L 4C3;

QU'il soit demandé au ministre de la Justice de maintenir le lieu où peut siéger la Cour municipale commune au 2555, chemin Bellevue à Carignan jusqu'à ce que le nouvel arrêté soit en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise le maire, ou en son absence la mairesse suppléante, et la greffière, ou en son absence l'assistant-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ainsi que tous documents devant intervenir à cet effet, en y

stipulant toutes les clauses jugées nécessaires dans l'intérêt de la Ville et non incompatible avec la présente.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt – Liste des personnes embauchées par le directeur général – Novembre 2024

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation au directeur général du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, le directeur général dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Anne Langevin	Surveillant à la patinoire	B		étudiant	19 novembre 2024
Justin Dion	Surveillant à la patinoire	B		étudiant	19 novembre 2024
Ariane Carbonneau	Surveillant à la patinoire	B		étudiant	19 novembre 2024
Justin Mostovac	Surveillant à la patinoire	B		étudiant	19 novembre 2024
Noah Mostovac	Surveillant à la patinoire	B		étudiant	11 janvier 2025

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par le directeur général, de la liste des personnes embauchées au mois de novembre 2024.

7 FINANCES

7.1 Dépôt – Liste des commandes – Novembre 2024

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 22 octobre 2024 au 18 novembre 2024.

24-12-423

7.2 Déboursés du mois – Novembre 2024

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2024 pour un montant de 30 460,52 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2024 présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 453 095,81 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

24-12-424

7.3 Autorisation de paiement – Factures 2025 d'entretien et soutien des applications informatiques – PG Solutions inc. – 116 635,23 \$

CONSIDÉRANT les factures CESA58262, CESA60309, CESA59631 et CESA59066 transmises par l'entreprise PG Solutions inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des factures CESA58262, CESA60309, CESA59631 et CESA59066 pour un montant de 116 635,23 \$ taxes incluses en vertu des contrats d'entretien et soutien aux diverses applications du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 à l'entreprise PG Solutions inc.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-527 sous réserve de l'approbation du budget de l'année 2025.

24-12-425

7.4 Autorisation – Mise à l'encan – Centre de services partagés du gouvernement du Québec – Photocopieur TASKalfa-3050ci de marque Kyocera

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à inscrire auprès du *Centre de services partagés du gouvernement du Québec* le photocopieur TASKalfa-3050ci de marque Kyocera appartenant à la Ville de Carignan pour être vendus aux enchères;

D'AUTORISER le directeur général adjoint - services administratifs et trésorier à signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

24-12-426

8.1 Autorisation de signature – Entente intermunicipale – Partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2023, adoptait la résolution numéro 23-09-420 afin d'autoriser la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à déposer une demande d'aide financière en partenariat, en son nom, dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a présenté une demande d'aide financière en partenariat avec les villes de Carignan et de Sorel-Tracy, la Municipalité de Lacolle, la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Mariéville-Richelieu, la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu, la Régie de l'aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu et la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après « MELCCFP »);

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a accordé une aide financière couvrant 73 % des dépenses des parties, pour des dépenses maximales admissibles de 1 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale pour le partage de l'aide financière entre les parties;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint – développement et services de proximité à signer pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale pour le partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

24-12-427

8.2 Autorisation de signature – Lettre d'entente pour l'usage du dépôt des neiges usées de la Ville de Chambly – Saison hivernale 2024-2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a besoin d'un site de dépôt pour la neige usée pour la saison hivernale 2024-2025;

CONSIDÉRANT que le dépôt des neiges usées de la Ville de Chambly est le plus près de nos opérations de chargement de neige;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Carignan à signer la lettre d'entente pour l'usage du dépôt des neiges usées de la Ville de Chambly, pour la saison hivernale 2024-2025, auprès de cette dernière; et

D'AUTORISER une dépense maximale annuelle de 25 000 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-443.

24-12-428

8.3 Renouvellement de subvention et du contrat – Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs pour l'année 2025 – Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) – 70 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite renouveler l'entente du centre de tri et de location de conteneur pour l'année 2025 avec la compagnie Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) (ci-après « Récupération Rouville »);

CONSIDÉRANT que Récupération Rouville est la seule compagnie ayant la capacité d'offrir un site de matériaux secs à proximité de la Ville de Carignan pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Poirier, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR un programme de subvention aux citoyens désirant se départir de leurs matériaux secs et que la Ville y dépose des

matériaux de travaux ou de déchets ramassés sur son territoire par la location de conteneur ou au centre de tri de Récupération Rouville (9386-0120 Québec inc.) pour un montant maximal de 70 000 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-452-11-446.

24-12-429

8.4 Octroi de contrat – Évaluation environnementale de site phases I et II du 1458, chemin de Chambly – Les Services EXP inc. – 131 071,50 \$

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et de la direction du génie en conformité avec le *Règlement numéro 506 (2024) concernant la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 506-A et ses amendements*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat pour l'évaluation environnementale de site phases I et II du 1458, chemin de Chambly à la firme Les Services EXP inc. pour un montant de 131 071,50 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-12-000.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

24-12-430

9.1 Demande de PIIA 2024-075 – Lot 6 634 620 – 1992-1994, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-075 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 1992-1994, rue Gertrude, sur le lot 6 634 620;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-075 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 1992-1994, rue Gertrude, sur le lot 6 634 620.

24-12-431

9.2 Demande de PIIA 2024-076 – Lot 6 634 623 – 2004-2006, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-076 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 2004-2006, rue Gertrude, sur le lot 6 634 623;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable d'éloigner le balcon du 3^e étage de la propriété voisine, et ce afin d'assurer l'intégration harmonieuse du bâtiment de haute hauteur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-076 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages

comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 2004-2006, rue Gertrude, sur le lot 6 634 623;

CONDITIONNELLEMENT à ce qu'un effet miroir soit appliqué au bâtiment ou à ce que le 3^e étage soit réaménagé, et ce, de sorte que le balcon du 3^e étage soit situé du côté gauche du bâtiment et soit ainsi éloigné de la propriété voisine.

24-12-432

9.3 Demande de PIIA 2024-086 – Lot 6 636 859 – 1996-1998, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-086 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 1996-1998, rue Gertrude, sur le lot 6 636 859;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-086 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 1996-1998, rue Gertrude, sur le lot 6 636 859.

24-12-433

9.4 Demande de PIIA 2024-087 – Lot 6 636 860 – 2000-2002, rue Gertrude – Construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-087 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 2000-2002, rue Gertrude, sur le lot 6 636 860;

CONSIDÉRANT que la répétition de modèles est évitée;

CONSIDÉRANT que le style architectural est compatible avec celui des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les choix de revêtements extérieurs sont compatibles avec ceux des bâtiments environnants;

CONSIDÉRANT que les modulations dans les façades ainsi que la forme de la toiture permettent de limiter l'aspect cubique du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-087 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 3 étages comprenant une unité d'habitation accessoire attachée de type studio au 2000-2002, rue Gertrude, sur le lot 6 636 860.

24-12-434

9.5 Demande de PIIA 2024-122 – Lots 2 600 205 et 3 016 363 – 1782, rue des Tulipes – Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-122 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un hall d'entrée sur pieux au 1782, rue des Tulipes, sur les lots 2 600 205 et 3 016 363;

CONSIDÉRANT que le style de l'agrandissement est harmonisé au style du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur de l'agrandissement est déjà utilisé sur le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement respecte la volumétrie du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-122 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un hall d'entrée sur pieux au 1782, rue des Tulipes, sur les lots 2 600 205 et 3 016 363.

24-12-435

9.6 Demande de PIIA 2024-123 – Lot 2 601 405 – 1309, rue Louis-Bariteau – Rénovation de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2024-123 concernant la rénovation de la résidence unifamiliale isolée par le remplacement du revêtement extérieur et par l'ajout d'un avant-toit sur le pourtour de la toiture, au 1309, rue Louis-Bariteau, sur le lot 2 601 405;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement utilisés sont compatibles avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que les rénovations améliorent la qualité architecturale du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2024-123 concernant la rénovation de la résidence unifamiliale isolée par le remplacement du revêtement extérieur et par l'ajout d'un avant-toit sur le pourtour de la toiture, au 1309, rue Louis-Bariteau, sur le lot 2 601 405.

24-12-436

9.7 Demande de révision – Demande de démolition 2024-080 – Lot 2 600 303 – 146, rue Olivier-Morel

CONSIDÉRANT qu'une décision a été rendue le 2 octobre 2024 par le Comité de démolition relativement à la demande 2024-080 concernant la démolition du 146, rue Olivier-Morel;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que toute personne peut, dans les 30 jours d'une décision du comité, demander au conseil municipal de réviser cette décision;

CONSIDÉRANT la demande de révision reçue en date du 1^{er} novembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer une date à laquelle le conseil municipal révisera la décision;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE FIXER au 15 janvier 2025 la date à laquelle le conseil municipal révisera la décision du Comité de démolition

relativement à la demande 2024-080 concernant la démolition du 146, rue Olivier-Morel.

24-12-437

9.8 Renouvellement de mandats 2025 – Membres du Comité de démolition

CONSIDÉRANT que l'article 148.0.3. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* exige la nomination de trois (3) membres du Conseil pour siéger sur le Comité de démolition;

CONSIDÉRANT que, selon cet article de la Loi, les membres sont désignés pour une période de un (1) an et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT que ces dispositions sont retranscrites dans le *Règlement numéro 518 (2024) relatif à la démolition d'immeubles*;

CONSIDÉRANT que des élections municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-12-598;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER les mandats de monsieur Luc Laforge, madame Diane Morneau et monsieur Daniel St-Jean afin de siéger sur le Comité de démolition pour l'année 2025, soit du 1^{er} janvier 2025 au 2 octobre 2025 inclusivement.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-12-438

11.1 Demande d'aide financière et d'accréditation – Les Voix du Fort – Concert de Noël – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'accréditation de l'organisme Les Voix du Fort;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Les Voix du Fort pour leur concert de Noël 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER l'organisme Les Voix du Fort;

D'ACCORDER à l'organisme Les Voix du Fort une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre de leur concert de Noël.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-12-439

11.2 Demande d'aide financière – Association de hockey mineur de Chambly – Classique hivernale 2025 – 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de hockey mineur de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de hockey mineur de Chambly une aide financière d'un montant de 300 \$ dans le cadre de l'organisation d'une classique hivernale à Carignan prévue le 22 février 2025.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

24-12-440

11.3 Demande d'aide financière – Association de Soccer Carignanoise – Saison 2024 – 9 475 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de Soccer Carignanoise une aide financière de 25 \$, par joueur, à raison de 379 joueurs pour un montant de 9 475 \$ dans le cadre de la saison 2024.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-999.

24-12-441

11.4 Autorisation de signature – Entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) – Année 2025

CONSIDÉRANT que la Société des établissements de plein air du Québec (ci-après « SEPAQ ») offre la possibilité d'avoir une entente concernant des rabais sur les cartes d'accès de leurs parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE convenir d'une entente avec la SEPAQ permettant un rabais de 10 \$ sur les cartes annuelles pour les Carignanois pour l'année 2025;

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer pour et au nom de la Ville ladite entente et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-499.

24-12-442

11.5 Nomination – Élu(e) responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de Carignan de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2026 et que celui-ci devra être adopté par le conseil municipal d'ici la fin de l'année 2025;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une personne élue comme responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE NOMMER madame Édith Labrosse, à titre d'élue responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

13 RÉGLEMENTATION

13.1 Dépôt – Certificat tenue registre – Règlement d'emprunt 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373 à 2 599 375, 2 599 377 et 2 599 379 à 2 599 382 décrétant une dépense et emprunt à long terme de 5 007 000 \$

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Conseil municipal de la Ville de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le *Règlement d'emprunt numéro 560 (2024) autorisant l'acquisition des lots 2 599 350, 2 599 373, 2 599 374, 2 599 375, 2 599 377, 2 599 379, 2 599 380, 2 599 381 et 2 599 382 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtisses érigées, décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 5 007 000 \$.*

24-12-443

13.2 Avis de motion – Projet de règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 310 (2025) établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2024)-1. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-444

13.3 Avis de motion – Projet de règlement numéro 435 (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro (2025) concernant la garde des chiens et autres animaux et remplaçant le règlement numéro 435 (2023)-1. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-445

13.4 Avis de motion – Projet de règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Contribution pour fins de parcs)

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 483-37-U modifiant le règlement de

zonage numéro 483-U. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-446

13.5 Avis de motion – Projet de règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U (Contribution pour fins de parcs)

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 484-5-U modifiant le règlement de lotissement numéro 484-U. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-447

13.6 Avis de motion – Projet de règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 498 (2025) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 498 (2020)-1. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-448

13.7 Avis de motion – Projet de règlement numéro 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 510 (2025) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux. Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-449

13.8 Avis de motion – Projet de règlement numéro 554 (2023)-2 modifiant le règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan numéro 554 (2023)

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du

Règlement numéro 554 (2023)-2 modifiant le règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Carignan numéro 554 (2023). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-450

13.9 Avis de motion – Projet de règlement d'emprunt 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly pour le projet d'aménagement et rénovation d'un centre sportif

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 561 (2025) décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 888 000 \$ pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly dans le cadre du projet d'aménagement et de rénovation d'un centre sportif. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-451

13.10 Avis de motion – Projet de règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 562 (2025) relatif à la distribution de certains objets à usage unique. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-452

13.11 Avis de motion – Projet de règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 563 (2025) visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'imprimés publicitaires. Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-453

13.12 Avis de motion – Projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)

La conseillère Diane Morneau donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du premier projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U. Elle dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-454

13.13 Adoption – Premier projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Accès à la voie publique et aires de stationnements en cour avant)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du premier projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le premier projet de règlement numéro 483-38-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

24-12-455

13.14 Avis de motion – Projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020)

Le conseiller Luc Laforge donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-456

13.15 Adoption – Projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement et remplaçant le règlement numéro 521 (2020).

24-12-457

13.16 Avis de motion – Projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Stationnements bifamiliales et dispositions pénales)

Le conseiller Frédéric Martineau donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022). Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

24-12-458

13.17 Adoption – Projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022) (Stationnements bifamiliales et dispositions pénales)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement numéro 542 (2022)-5 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 542 (2022).

14 INFORMATION

15 DIVERS

24-12-459

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 29.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière